



Index égalité femmes-hommes

Plan d'action 2024

Le plan d'action est établi en application des articles du code du travail relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il a pour but la fixation d'objectifs de progression en matière d'égalité et de définir les actions pour les atteindre.

L'entreprise se fixe des objectifs de progression dans les domaines suivants :

- L'embauche
- La rémunération
- La formation professionnelle
- Les promotions et évolutions professionnelles

1. L'embauche

Actions

Mooncard s'engage à n'évaluer les candidats qu'elle reçoit que sur les seules compétences, l'expérience professionnelle, la formation et la qualification des candidats, et à proscrire toute discrimination.

Objectifs de progression

- Publier des offres d'emploi précisant l'accessibilité aussi bien aux hommes qu'aux femmes
- Diagnostiquer et développer la mixité des métiers

2. Rémunération

Actions

Mooncard s'engage à conserver cette égalité de salaire entre hommes et femmes, encadrée par la Convention collective Syntec.

Aucune discrimination n'est faite selon le genre du salarié, qui bénéficie d'un salaire fixé de manière objective en fonction de son niveau, de son expérience et de ses responsabilités

Objectifs de progression

- Analyser annuellement et diagnostiquer les éventuels écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes
- Diagnostiquer les effets de la maternité sur la rémunération des titulaires

3. La formation professionnelle

Actions

Mooncard s'engage à pratiquer le principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la réalisation de nos formations et à prendre en compte, dans la mesure du possible, les contraintes familiales dans leurs organisations.

Objectifs de progression :

- Les salariées de retour de congé maternité ou parental retrouveront leur poste ou un poste similaire. En cas d'évolution de leur poste, ces salariées bénéficieront de la formation nécessaire à leur adaptation.
- Diagnostiquer le plan de formation

4. Les promotions et évolutions professionnelles

Actions

Mooncard s'engage à traiter les dossiers des salariés sans distinction fondée sur le genre afin de contribuer à l'amélioration de la mixité professionnelle.

Objectifs de progression

- Développer la notion d'égalité dans les processus RH
- Renforcer la connaissance statistique de la situation comparée des femmes et des hommes, évaluation et suivi des actions conduites en matière d'égalité professionnelle
- Favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux différents postes d'encadrement

Pour assurer l'effectivité de notre Plan d'action, un bilan annuel sera présenté au CSE.

Un bilan sera réalisé pour l'année écoulée et seront précisés les objectifs pour l'année à venir.

Cette synthèse sera publiée en interne afin de porter à la connaissance de l'ensemble des salariés.

Elle intégrera également le site Internet de la Société.

Ce Plan fait l'objet d'un dépôt auprès de la DIRECCTE.

Fait à Paris, le 29 février 2024